

## **Avis aux plaisanciers, navigateurs et usagers du fleuve Saint-Laurent**

# **Prudence requise à proximité du chantier du nouveau pont Champlain**

**Montréal, le 14 octobre, 2015** – Dans le cadre du Projet de corridor du nouveau pont Champlain, Signature sur le Saint-Laurent souhaite aviser les usagers du fleuve Saint-Laurent que les travaux pour la construction de la jetée est débuteront à partir de la mi-octobre 2015. De plus, la construction d'une jetée pour les travaux du nouveau pont de l'Île-des-Sœurs débuteront vers la fin-octobre 2015.

### **Jetée est – Brossard**

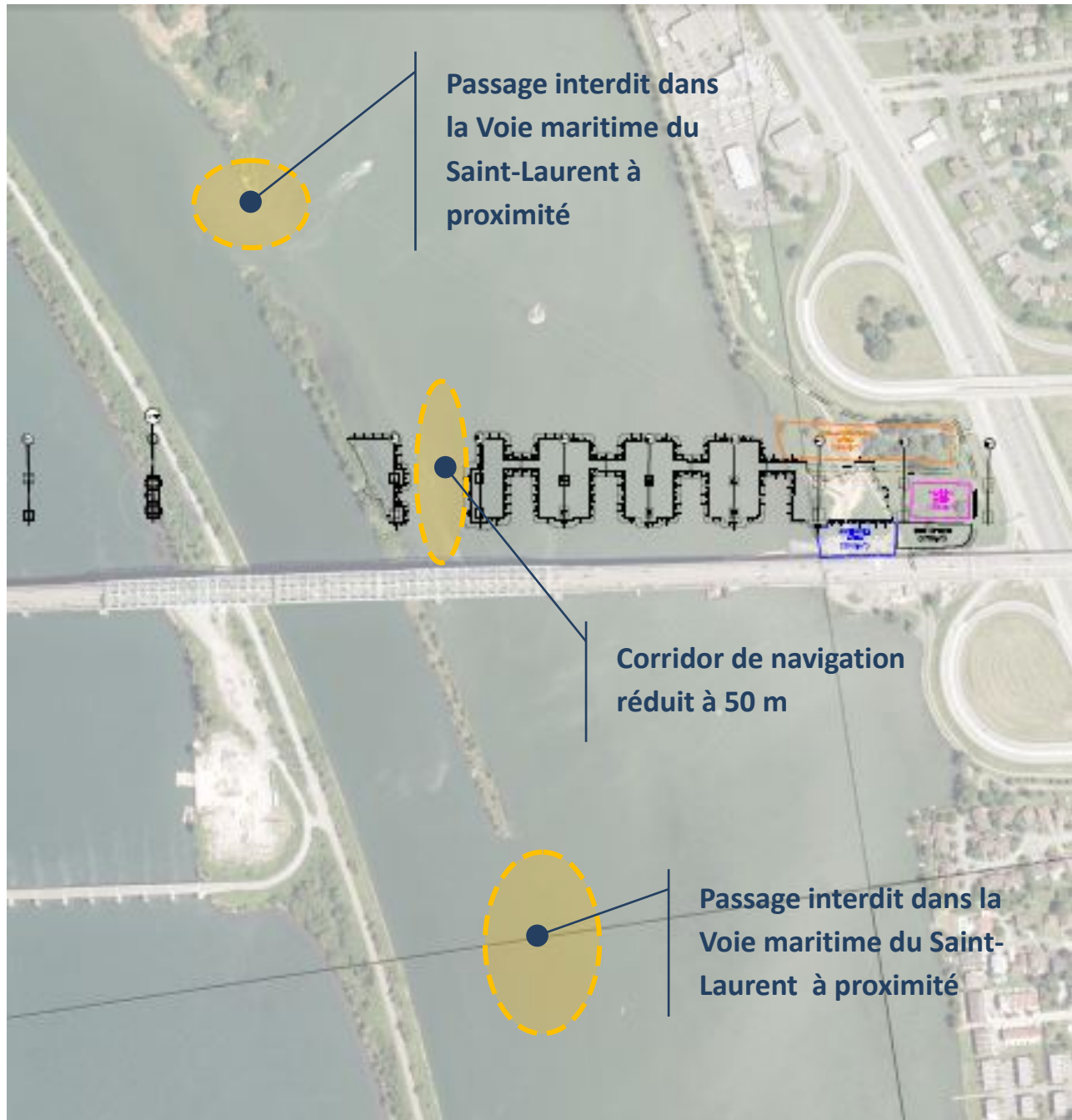
La jetée est du nouveau pont Champlain servira d'aire de travail pour la construction de la portion est du pont. Elle sera construite à partir de la rive sud du Saint-Laurent, en aval du pont Champlain existant, pour se prolonger sur 425 mètres dans le fleuve et demeurera en place jusqu'en 2019. Il est important de noter que la jetée est réduit à 50 m l'espace de passage pour la navigation, causant une légère augmentation du courant dans ce passage. Un corridor de navigation indiquera clairement le passage à emprunter dans ce secteur, incluant des bouées de signalisation tribord et bâbord.

### **Prudence requise à proximité de la Voie maritime du Saint-Laurent**

Nous vous avisons également qu'il est interdit et dangereux d'emprunter la Voie maritime du Saint-Laurent de façon non-autorisée. Nous soulignons que d'imposants navires empruntent les eaux du chenal de la Voie maritime et que toute embarcation empruntant cette voie de façon non-autorisée court des risques de collision grave.

En plus des nombreux passages possibles tout le long de la Voie maritime du Saint-Laurent, il existe deux passages naturels à proximité du chantier de SSL qui sont interdits d'accès et qui sont identifiés au plan de la page suivante.

Le plan ci-dessous illustre la jetée est, le passage de 50 m et les accès interdits à la Voie maritime du Saint-Laurent situés à proximité:



### **Jetée ouest du nouveau pont de l'Île-des-Sœurs**

La jetée ouest du nouveau pont de l'Île-des-Sœurs sera construite à partir de la rive ouest du chenal de l'Île-des-Sœurs pour se prolonger sur 140 mètres dans le chenal. Elle servira d'aire de travail pour la démolition de l'ancien pont de l'Île-des-Sœurs et pour la construction de la portion ouest du nouveau pont de l'Île-des-Sœurs. Elle demeurera en place pendant approximativement un an.

### **Mesures de sécurité**

De façon générale, la navigation sur le fleuve Saint-Laurent sera amplifiée de façon importante, et ce pour toute la durée du projet. Il est donc recommandé d'apporter une attention particulière en navigant à proximité des travaux situés directement en aval du pont Champlain existant, au nord-est de l'Île-des-Sœurs (jetée ouest), au niveau de la digue de la Voie maritime du Saint-Laurent (jetée de la portion haubanée du pont), et maintenant au niveau de la Rive-Sud, à Brossard, dans la région du Petit Bassin La Prairie (jetée est), ainsi qu'au niveau du chenal de l'Île-des-Sœurs ( jetée ouest du nouveau pont IdS).

Dans ce contexte, les zones de navigation en aval du pont Champlain existant et à l'emplacement du pont de l'Île-des-Sœurs existant sont considérées comme des zones de chantier et il importe, en conséquence, de naviguer avec prudence. De plus, en raison des travaux nocturnes qui auront aussi lieu, les navigateurs sont invités à faire preuve de prudence la nuit également.

Des bouées d'avertissement et de signalisation additionnelles seront installées pour faire part des nouvelles zones de chantier et de l'emplacement des barges.

Des radeaux de signalisation « Attention, Pont en construction, Procéder avec prudence » et de rappel ont été mis en place depuis la mi-août.

Un corridor de navigation indiquera clairement le passage à emprunter dans le Petit Bassin La Prairie ; un autre corridor sera installé dans le chenal de l'Île-des-Sœurs. De plus, les jetées seront toujours illuminées à la noirceur afin d'être visibles.

Nous invitons les plaisanciers à respecter les corridors de navigation, les bouées et les panneaux de signalisation pour leur protection, à réduire leur vitesse à l'approche des zones de travaux et des embarcations faisant ces travaux, et à respecter l'interdiction d'entrer dans le chenal de la Voie maritime du Saint-Laurent.

### **Renseignements**

Notre site web présente le projet dans son ensemble ainsi que des informations utiles concernant les avis relatifs aux travaux. Pour recevoir des avis, les navigateurs ou résidents riverains sont invités à s'inscrire via notre site web [www.nouveauchamplain.ca](http://www.nouveauchamplain.ca)

## À propos

Le projet de corridor du nouveau pont Champlain est l'un des plus grands projets d'infrastructure en Amérique du Nord qui comprend aussi un nouveau pont pour L'Île-des-Sœurs ainsi que l'amélioration des sections fédérales de l'autoroute 15 à Montréal et de l'autoroute 10 à Brossard. Le projet est réalisé en partenariat public-privé (PPP) entre le gouvernement du Canada et Signature sur le Saint-Laurent. Les travaux s'échelonneront sur une période de quatre ans et demi.

---30---

### **Renseignements :**

Géraldine Alladio

Projet de corridor du nouveau pont Champlain

Signature sur le Saint-Laurent

[Geraldine.Alladio@sslc.ca](mailto:Geraldine.Alladio@sslc.ca)

Tél. : 514-866-0600, poste 54139